



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

cerfa

12946*01

Demande en injonction de payer au président du tribunal de commerce

(Articles 1405 à 1425 du nouveau code de procédure civile)

N° du Tribunal :

N° du Greffe :

DEMANDEURS

Indiquez ici vos nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance.

Pour une personne morale, indiquez sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement.

BATYCOM PROVENCE MEDITERRANÉE
38 PARC DU GOLF
AV GUILLIBERT DE LA LAUZIERE
13856 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 492 198 411 000026

MANDATAIRE

Indiquez, le cas échéant, les nom et prénoms et domicile du mandataire

Pour une personne morale, indiquez sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement.

X

DEBITEURS

Indiquez ici les nom, prénoms, domicile du ou des débiteurs.

Pour une personne morale, indiquez sa forme, sa dénomination et son siège social.

COMATEC
IMMEUBLE TERTIA II
5, rue DESCHENE
13290 AIX ENPROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 513 839 993 00021

Le créancier ou son mandataire soussigné a l'honneur de vous exposer que le débiteur lui doit les sommes mentionnées ci-après, et requiert en application des articles 1405 et suivants du nouveau code de procédure civile que soit rendue, à l'encontre du débiteur, une ordonnance portant injonction de payer lesdites sommes.

☒ En application de l'article 1408 du nouveau code de procédure civile, je demande qu'en cas d'opposition l'affaire soit immédiatement renvoyée devant _____

LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE, juridiction compétente pour connaître du litige.

SOMMES DEMANDEES	MONTANT	FONDEMENT DE LA CREANCE DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
- principal MENSUALITES CONTRACTUELLES	2 600,00 €	- CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'ESPACE DE TRAVAIL - ECHEANCIER CONTRACTUEL (FACTURE) - LETTRES DE RELANCE EN RAR
- factures des frais ponctuels	1 254 €	
☐ intérêts au taux légal ou ☒ intérêts au taux contractuel de 15%	125 €	
à compter du 10/10/2016		
- clause pénale	37,07 €	
- frais accessoires		
-		

Date : 13 JUILLET 2016

Votre signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

ORDONNANCE

Nous, _____, Président du tribunal de commerce
assisté de _____, Greffier

Vu la requête qui précède et les articles 1405 à 1425 du nouveau code de procédure civile,

☐ Attendu que la demande ne paraît pas fondée, rejetons la requête qui précède

☐ Attendu que la demande paraît fondée, totalement ☐ ou partiellement ☐

Enjoignons à _____

de payer à : _____

- _____ €, en principal avec intérêts - au taux légal (1)

- au taux contractuel (1) de _____ % l'an

à compter du ____/____/____

- _____ €, au titre de la clause pénale(1)

- _____ €, au titre des frais accessoires(1)

- _____

- les dépens comprenant les frais de greffe liquidés à la somme de _____ €

- Fait à _____, le ____/____/____

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE,

LE GREFFIER,

Signification effectuée le ____/____/____ à personne ☐ à domicile ☐

à étude de l'huissier de justice ☐ procès-verbal art. 659 NCPC ☐

Vu, sans opposition le ____/____/____

LE GREFFIER EN CHEF,